

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à 18h00,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Guy PEYRARD).

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote
(vote public) : 8

o Pour : 8

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Présents : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis,
SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, M. DURIEUX Pierre,
M. PEYRARD Guy et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la signature des contrats de location (bail précaire, crédit-bail, location-vente, bail commercial, bail emphytéotique...) et leurs avenants (modification ou résiliation).

Il présente alors au Bureau la demande de location de l'atelier n° 1 de la pépinière d'entreprises à Montregard, de l'entreprise BONCOMPAIN (siège social : Le Cantonnier – 43290 Montregard) souhaitant disposer temporairement de locaux industriels dans l'attente de disposer d'un bâtiment industriel plus adapté à ces activités.

Il présente alors le projet de convention d'occupation précaire dudit atelier (300 m²) fixant un montant annuel de loyer à 8 520 € HT (soit 710 € HT par mois) et pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} décembre 2022.

Date de convocation :

Le 4 novembre 2022

Date d'affichage :

Le 4 novembre 2022

DECISION N° :

DB/2022-11-09/03

OBJET DE LA SEANCE :

Pépinière d'entreprises

ZA Cantonnier

(Montregard)

Location - BONCOMPAIN

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

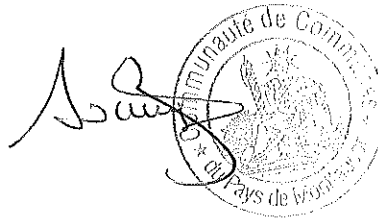
- approuve de signer une convention d'occupation précaire pour l'atelier n° 1 de la pépinière d'entreprises sise sur la zone d'activité du Cantonnier à Montregard avec l'entreprise BONCOMPAIN (43290 Montregard) pour une durée de deux ans avec effet au 1^{er} décembre 2022, et pour un montant annuel de loyer de 8 520 € HT,
- charge le Président de la Communauté de Communes de signer la convention correspondante,

AR Prefecture

043-244300307-20221109-DB2022110903-AU
Reçu le 18/11/2022

- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingean le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20221109-DB2022110903-AU
Reçu le 18/11/2022